PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général des affaires européennes

Affaire suivie par :
Joanna Hottiaux
Conseillère
Mél : joanna.hottiaux@sgae.gouv.fr
Réf. : SGAE/PFUE/2020-00565952

Paris, le 13 octobre 2020

Note à l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'administration centrale

Objet : Présidence française du Conseil de l'Union européenne – offre de formation des agents de l'État

P.J. : Plan de formation dans le cadre de la préparation de la PFUE

La France assurera la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne (PFUE) au premier semestre de l'année 2022 (1er janvier – 30 juin). Cet exercice sera un moment fort de la politique européenne de la France, où nous serons à la fois arbitre des négociations européennes en cours et fer de lance d'un agenda ambitieux pour l'avenir de l'Union européenne. Pour mener à bien cette mission, la PFUE exige une préparation exemplaire au sein de l'administration, ce qui implique la formation des agents de l'État au fonctionnement de l'Union européenne et aux enjeux de la PFUE.

I. Le rôle de la France lors de la présidence du Conseil de l'Union européenne

Le président de la République porte un agenda européen ambitieux que mettent en œuvre quotidiennement les membres du gouvernement et les administrations. La présidence française du Conseil de l'Union européenne représente une opportunité unique de poursuivre l'engagement français pour une Europe souveraine, unie et démocratique telle que présentée par le chef de l'État dans son discours de la Sorbonne en septembre 2017.

Lors la PFUE2022, la France aura pour rôle de piloter les négociations européennes, et de dégager des compromis et des accords sur des dossiers législatifs. Elle sera l'interlocutrice de référence de toutes les institutions de l'Union européenne, mais aussi des pays tiers pendant ces six mois. Elle devra donner une impulsion aux travaux législatifs du Conseil tout en maintenant la continuité de l'agenda législatif de l'Union européenne. Elle veillera au déroulement harmonieux du processus législatif et à la bonne coopération entre les États membres. À ce titre, la France planifiera et présidera les sessions du Conseil de l'Union européenne et les réunions de ses instances préparatoires (Coreper, groupes de travail et comités d'experts) et représentera le Conseil dans les relations avec les autres institutions de l'Union européenne, en particulier avec la Commission européenne et le Parlement européen, et lors des sommets organisés par l'UE au cours de ce semestre.

II. La formation des agents de l'État aux enjeux et au fonctionnement de la PFUE

La formation des agents de l'État à la présidence du Conseil de l'Union européenne est une condition de sa réussite. Elle contribuera à sa parfaite préparation et permettra d'assurer un excellent déroulement de celle-ci. Il s'agit de donner à tous les agents concernés, suivant leurs fonctions et leurs responsabilités, des outils nécessaires pour parfaitement comprendre le rôle et les enjeux d'une présidence et d'en maîtriser toutes les procédures.

68, rue de Bellechasse
75700 Paris

Le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) a élaboré, avec le concours de l'École nationale d'administration (ENA) et de l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), un plan de formation à la PFUE2022 à vocation interministérielle (en annexe de ce courrier). Outre son objectif principal consistant à faire acquérir aux participants toutes les compétences et les connaissances nécessaires au bon déroulement de la PFUE, ces formations visent également à développer une culture et des méthodes de travail communes aux différents ministères et favoriser la transversalité ainsi que l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les agents.

Les formations débuteront à l'automne 2020 et se tiendront tout le long de l'année 2021. Le dispositif est organisé en fonction de trois publics cibles selon le degré d'expertise requis par leurs missions :

- **sensibilisation :** ce niveau introductif s'adresse à tous les agents qui a un titre ou un autre seront appelés à travailler sur la PFUE2022 et qui de ce fait ont besoin d'acquérir les fondamentaux de la culture générale européenne. Diverses formations sont offertes à ce niveau dont une journée de sensibilisation mensuelle gratuite organisée par le SGAE.
- **approfondissement :** ce niveau de formation s'adresse aux agents appelés à travailler directement sur les dossiers de la PFUE et qui ont besoin de perfectionner certaines de leurs compétences européennes. L'ENA et l'IGPDE ont conçu un catalogue de sessions ciblées et à la carte.
- **expertise en négociations européennes :** les formations de ce niveau s'adressent en priorité aux futurs présidents de groupe de travail du Conseil et à leurs suppléants, et en fonction des disponibilités, aux agents qui travailleront en collaboration directe avec ces derniers et qui auront besoin de connaître les tâches et les contraintes de leurs collègues à Bruxelles. Ces formations seront assurées par différents opérateurs: l'ENA, le Secrétariat général du Conseil et le Parlement européen.

Par ailleurs, des formations courtes et très ciblées à destination des cadres dirigeants seront également proposées par l'ENA et l'IGPDE en 2021.

Nous pourrons aussi assurer, pour les directeurs d'administration centrale qui le souhaitent, des sessions de formation ciblées.

La réussite de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au 1er semestre 2022 est gage de la crédibilité de la France sur la scène européenne et internationale. La bonne préparation de cette échéance est une priorité de notre administration et cela implique la formation des agents qui y prendront part.

Pour tout renseignement, le point de contact au SGAE est Mme Joanna Hottiaux, Conseillère pour la présidence française du Conseil de l'Union européenne (joanna.hottiaux@sgae.gouv.fr).

Je vous remercie d'attacher une attention particulière à la diffusion de ces informations, par le biais de vos services en charge de la formation, afin d'assurer une large mobilisation des agents concernés.

Sandrine Gaudin